

13ème MOIS : PLACEMENT SUR CET/CETR



La campagne est ouverte.

Vous pouvez choisir de **placer la totalité ou la moitié du 13ème mois** en jours sur le CET ou CETR. Le 13ème mois vous créditera 22 jours, le demi 13ème mois 11 jours pour un temps plein sans arrêt maladie. Il s'agit du **dispositif le plus avantageux** pour transformer de l'argent en temps.

Processus Lifebox

- 1 Saisir dans la barre de recherche **“Demande de placements de primes sur CET / CETR”**.
- 2 Choisir, en bas de page, le motif **“Treizième mois”**.
- 3 Cliquer sur **“Initialiser le processus”**. Il faudra ensuite faire le choix entre les différentes options et valider.

Le placement du 13ème mois diminuera votre revenu imposable ainsi que vos cotisations sociales. Il diminuera votre participation ainsi que votre intéressement (pour les salariés ayant un revenu annuel supérieur à 45 000 € concernant l'intéressement)

MENSUALISÉ



Si le versement est mensualisé, le 13ème mois sera retiré de votre paie de janvier à décembre de l'année N+1. Les jours apparaîtront sur votre CET/CETR au 31 décembre de l'année N+1.

ANNUALISÉ



Si le versement est annualisé, la transformation du 13ème mois sera effective sur votre CET/CETR en décembre de l'année N.

- Evitez de placer votre 13ème mois l'année de votre départ en congé de fin de carrière qui vous sera payé sur votre solde de tout compte.



Fond de Pension Article 83 PERO

Pour les salariés de l'Assurance, vous venez de recevoir un mail du BCAC pour vous proposer de fusionner votre Article 83 (support alimenté par Covea jusqu'au 31 décembre 2024) avec votre Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO)

L'intérêt résidera dans la simplification ainsi que dans une variété de placements. Cependant, il n'est pas sûr que cette option soit valable pour tous. En effet, si votre Article 83 dispose d'un taux de rendement garanti élevé, si vous souhaitez réaliser une sortie en capital, ce choix ne serait pas le meilleur.



Toutes les informations



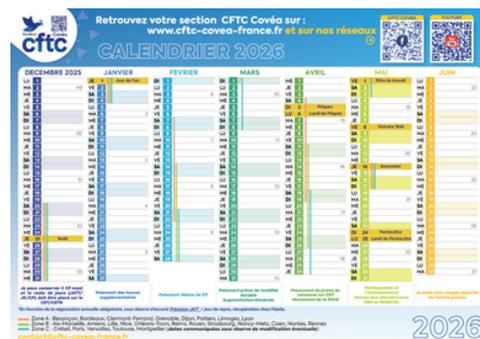
La CFTC Covea continue de revendiquer le droit à un fonds de pension pour nos collègues de FIDELIA, salariés de l'assistance.

CALENDRIERS CFTC Covea

Les calendriers CFTC Covéa sont disponibles au format électronique sur notre [site internet](http://www.cftc-covea-france.fr) et bientôt en distribution sur vos sites de travail.

Des versions spécifiques existent :

Alsace, Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane et Mayotte.



Hospitalisation d'un proche



Une souplesse a été apportée dans l'utilisation des jours d'absences autorisés en cas de parents ou conjoint hospitalisés :

Les 5 jours annuels sont fractionnables et utilisables en plus de la période d'hospitalisation dans les 15 jours avant ou après l'hospitalisation pour :

- Un rendez vous avec le chirurgien ou l'anesthésiste,
- Une présence obligatoire post opératoire au chevet du proche,
- Un rendez vous post opératoire ...

Avance d'Interessement

Si vous avez fait le choix de l'avance, vous serez prochainement sollicité pour la placer et/ou la percevoir sur votre paie d'octobre.

Besoin d'aide, une question ?
Contactez-nous !

contact@cftc-covea-france.fr

cftc-covea-france.fr

